

Zeitschrift: Revue de linguistique romane
Herausgeber: Société de Linguistique Romane
Band: 34 (1970)
Heft: 133-134

Artikel: À propos du Romanz des Franceis d'André de Coutances
Autor: Lecoy, Félix
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-399467>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 21.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A PROPOS DU ROMANZ DES FRANCEIS D'ANDRÉ DE COUTANCES

Dans son *Romanz des Franceis*, André (de Coutances) s'est longuement attardé à reprocher aux Français qu'il attaquait, en loyal normand qu'il était, leur avarice et, plus particulièrement, leur avarice de pauvres diables nécessiteux. Entre autres traits, il rapporte celui-ci ¹ :

Quant li Franceis veut cort tenir et si se veut bel contenir, deu pain de segle fet venir por sei richement contenir.	240
Et chescun en est par partie sa dreite livreison partie ; la croste seivrent de la mie, puis font entre els une aramie	244
de sopes faire en la paele, qu'il n'i covient autre escuele. A trere les i a berele, tel ore est, qui n'est mie bele.	248
Mes il font une autre voisdie, ne m'est or lai que jel vos die : qu'a traire les n'i ait boisdie, chescun d'un fil sa sope lie.	252
Un fil tient chescun en sa main tant quë il a trempé son pain ; si est de sa sope certain tant commë il veit son fil sain.	256
Mes quant il ront ou il desnoe, que la soupe deu fil descroe, donc va la chose a male voe, quer chescun dit quë ele est soe.	260

1. Le texte, très fautif, dans Jubinal, *Nouveau recueil*, II, p. 11-12. La leçon donnée ci-dessus a été revue sur une photographie du manuscrit.

Donc orriez Dex desmenbrer,
 ventre, langue, gorge amenbrer.
 Dieu ne porreit longues durer
 s'il enperoit por son jurer. 264

Sovent i a meinte aatie
 et mainte colee partie.
 Mes il font une autre estableie
 qui fet remaindre la folie. 268

Et il jugent que cil qui a
 icel fil greignor, dreit i a.
 Sor sainz jure qui enlia
 cele sope qui deslia. 272

L'estrif remaint et la meslee
 quant il l'a a soe provee,
 mes mout est sovent esgardee
 et enviree et golosee. 276

238 ms bieli, avec les deux i exponctués — 246 ms Qu'il n'i corent — 250 ms que nel vos — 257 ms desnooe — 258 descroe « se détache » — 264 enperoit, forme normande pour enpiroit ; por son jurer « à cause des jurons que l'on profère en son nom », ou corr. peut-être en por lor jurer — 271 construction embarrassée, mais claire : « celui qui a attaché la « soupe » qui s'est détachée jure sur les évangiles [que c'est bien lui qui l'a attachée] » — 276 ms plutôt on viree (en deux mots) ; enviree semble être une forme de enviee, cf. envire.

Ce trait d'avarice burlesque est évidemment traditionnel, et l'on sait que les avarés sont, en effet, l'objet de nombreux contes ou historiettes circulantes ; mais la littérature qui les concerne n'est pas facile à rassembler¹. En tout cas, je n'ai trouvé mention du procédé qui consiste à attacher sa part de nourriture avec une ficelle, afin d'éviter qu'elle ne soit dérobée par des compagnons peu scrupuleux, que dans le texte oriental suivant, que je donne ici dans l'espérance qu'un chercheur plus heureux réussira à trouver d'autres maillons de la chaîne :

Avarice des gens de Merv.

C'était, dit-on, leur habitude quand ils voyageaient de compagnie, d'acheter chacun un morceau de viande qu'ils attachaient à une ficelle, puis ils rassemblaient les morceaux dans une chaudière, tenant l'extrémité de la

1. Quelques indications dans le *Motif-Index* de Stith-Thompson, à l'index, sous l'entrée *miser*, et sous la rubrique W 153 ; notre trait n'y est pas relevé.

ficelle. Quand la viande était cuite, chacun tirait sa ficelle, mangeait son morceau et ils se partageaient le bouillon ¹.

Mais ce texte d'un compilateur égyptien du xv^e siècle est lui-même, sans doute, plus ou moins directement inspiré de ce passage du *Livre des avarés* de Djahiz (env. 777-868) :

On raconte parfois que les habitants de Merw, quand ils voyagent ensemble à pied ou à cheval, se groupent et se cotisent pour acheter de la viande. Ils la partagent avant de la faire cuire : chacun prend sa part, y introduit une feuille de palmier ou un fil et la met dans la marmite où se trouvent le vinaigre et les condiments nécessaires. La cuisson terminée, chacun retire le fil auquel il a fait une marque, puis tous se partagent la sauce... Ils se cotisent ainsi, non point pour obéir au désir de s'associer, mais parce que le morceau de chacun est trop petit pour être cuit séparément, que leurs dépenses pour le bois, le vinaigre, l'ail et les condiments sont allégées et qu'il est plus simple d'utiliser une seule marmite pour tous qu'une pour chacun ².

Félix LECOY.

1. Cf. René Basset, *Mille et un contes, récits et légendes arabes*, Paris, 1924, tome I, p. 520, n^o 207, texte traduit de Ahmed el Ibchîhi, *Mostaṭref*, I, 209. — Ahmed el Ibchîhi est un littérateur égyptien né en 1388, mort après 1446, cf. *Encycl. de l'Islam*, II, p. 470. *Le Mostaṭref* est un recueil d'anecdotes.

2. *Le livre des avarés...* traduction française... par Charles Pellat, Paris, 1951, p. 33.